

PRINCIPES DIRECTEURS:

Les principes directeurs suivants ont été convenus avec le CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS et sont inscrits dans la structure de gouvernance du projet.

- Assurer un transfert harmonieux et équitable, tout en préservant l'accessibilité, la continuité et la qualité des services tout au long du processus de transfert.
- Favoriser l'implication et la circulation de l'information auprès des gestionnaires concernés par ce transfert afin d'évaluer et minimiser les impacts sur les usagers, les partenaires, les cadres et les employés.
- Tenir compte de la capacité des directions à gérer ce changement pour en minimiser les impacts sur l'offre de services, tant en Montérégie qu'en Estrie, et en tirer les résultats escomptés pour les usagers et leurs proches.

Adopté par comité directeur interrégional – Automne 2019

Révisé en septembre 2021